

Lésigny, le 04 novembre 2024,

Ensemble, limitons les risques contre les faux démarcheurs à domicile

Chères Lésigiennes, Chers Lésigiens,

En tant que Maire, je m'engage chaque jour pour garantir la sécurité et le bien-être des habitants. Les fêtes de fins d'années, propices à la solidarité, approchent et la tradition veut que certains acteurs majeurs de la vie citoyenne se présentent à votre porte pour récolter des étrennes, en contrepartie d'un calendrier imprimé pour l'occasion.

Cependant, derrière cette tradition, nous recueillons de multiples signalements concernant de faux démarcheurs (représentants d'entreprises, de services publics ou de corps professionnels) qui sévissent et qui n'hésitent pas à profiter du manque de méfiance des personnes.

Face à cette situation, la municipalité a décidé de renforcer sa démarche de prévention et vous fait savoir que nous ne recommandons ou ne mandatons jamais d'entreprise ou service quelconque.

La limitation des risques de fraudes et la préservation de la sécurité de chacun s'inscrivent dans une démarche globale de sensibilisation à travers des précautions et des gestes simples.

Je tiens à souligner qu'en cas de doute ou de démarchage abusif, je vous invite à signaler immédiatement votre situation à la police municipale, qui se tient à votre disposition.

En cette période de fin d'année, je fais appel à votre vigilance collective et à votre coopération pour la protection de tous. En appliquant ces mesures et en sensibilisant votre entourage, nous pourrions limiter ensemble, les risques d'arnaques pour préserver la tranquillité de notre commune où il fait bon vivre.

Avec tout mon Engagement

Le Maire,
Michel PAPIN



Attention aux faux démarcheurs

À l'approche des fêtes, des personnes peuvent frapper à votre porte pour vendre des calendriers ou proposer des services divers. Mais attention aux imposteurs qui profitent de la saison pour abuser de votre confiance. Voici des gestes simples pour vous protéger efficacement.



Soyez méfiants envers les inconnus

Les vrais fournisseurs (électricité, gaz, eau, etc.) n'arrivent jamais sans prévenir. Pas d'avis de passage, ni de rendez-vous ? Pas de porte ouverte ! Avant de laisser quelqu'un entrer, exigez une pièce d'identité et des documents officiels. Si votre interlocuteur semble suspect, faites-le patienter dehors et appelez la Police Municipale au 01 60 34 51 70 ou la Police Nationale au 17.

Toujours vérifier !

Si quelqu'un prétend travailler pour un organisme, appelez directement avec les numéros que vous connaissez, comme ceux sur vos factures. Ne vous fiez jamais aux numéros donnés par les démarcheurs eux-mêmes.

Privilégiez la prudence

S'il fait nuit ou en dehors des horaires habituels (9h à 17h), redoublez de vigilance. Ouvrez la fenêtre plutôt que la porte ou utilisez un entrebâilleur. Un uniforme ou une carte professionnelle ne sont pas des garanties de fiabilité.

En cas de doute

Préférez faire appel à des artisans que vous connaissez. En cas de service nécessaire, prenez le temps de comparer les offres et ne signez jamais un devis ou un contrat sur le pas de votre porte.

Ne payez jamais sur place

Aucune transaction ne doit se faire en direct, surtout en argent liquide ou avec des documents bancaires. Souvenez-vous que vous avez toujours 14 jours pour vous rétracter si vous signez un contrat.

En appliquant ces conseils et en étant attentif, vous contribuez à protéger non seulement votre domicile, mais aussi la tranquillité de toute la commune. En cas de doute, la Police Municipale au 01 60 34 51 70.